



mis en ligne le 27/07/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-191

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement de la rue de la Lyre vers le 4bis rue OULMEDE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par monsieur TEILLET Philippe pour effectuer un déménagement.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur trois emplacements à proximité immédiate du 4bis rue OULMEDE à CUXAC d'AUDE, ces emplacements seront réservés samedi 08 juillet et dimanche 30 juillet 2023 de 08h00 à 18h00, pour le stationnement du véhicule lié au déménagement. A cette occasion la rue pourra être temporairement barrée.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 24 juillet 2023

Pour le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint

David BERTO

